

Référentiel du Comité Territorial de Normandie de Rugby.

*Règlement Rugby à 7 des
moins de 17 ans.*



*Règlement Championnat
Territorial de Normandie de Rugby
à 7 et organisation journée
qualificative Trophée Société
Générale.*

Édition du 10-10-2013

Version n°01

Applicable à partir dès réception

CNTR NDIE 10/2013 ()

Émetteur : Commission des Epreuves



Sommaire

PREAMBULE	1
OBJET	1
ARTICLE N° 1 - CLUBS OU ASSOCIATIONS INVITES POUR LA SAISON 2013 – 2014.....	2
ARTICLE N° 2 – DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE RUGBY A 7.....	2
ARTICLE N° 3 – PHASE DE BRASSAGE	3
ARTICLE N°4 - LA FINALE	3
ARTICLE N° 5 – JOURNEE QUALIFICATIVE TROPHEE SOCIETE GENERALE	4

ANNEXE 1 : FEUILLE DE MATCH RUGBY A 7.

ANNEXE 2 : ORGANISATION TYPE JOURNEE BRASSAGE

ANNEXE 3 : CLASSEMENT LORSQUE DEUX OU PLUSIEURS EQUIPES SONT A EGALITE.

Préambule

Le Rugby à 7 fera son apparition dans le giron des Jeux Olympiques en 2016. Afin d'aider à la promotion de notre sport le Comité Territorial de Rugby de NORMANDIE a décidé de mettre en place un Championnat de Rugby à 7 pour la catégorie + 19 ans (Senior).

Sans préjuger d'un éventuel engagement dans le championnat de rugby à 7 seniors, juniors ou cadets chaque club devra nommer et faire connaître un référent rugby à 7.

Objet

Ce championnat doit permettre la promotion et l'éclosion d'une nouvelle culture du 7, dans notre Comité.

Il doit permettre de présenter l'attractivité de ce sport.

D'en démontrer la convivialité et les performances techniques et sportives nécessaires à la pratique de cette discipline.

De décerner un titre de Champion Territorial de NORMANDIE de RUGBY à 7.

Article n° 1 - Clubs ou Associations invités pour la Saison 2013 – 2014.

Tous les clubs ou associations du Comité Territorial de Normandie de Rugby sont invités à participer à ce Championnat. L'engagement peut être fait dans le cadre d'un rassemblement ou au titre d'un seul club ou partie de rassemblement. Les clubs intéressés devront être sûrs de leur engagement et l'avoir confirmé avant **le 30 Octobre 2013**. La confirmation sera confortée par la remise d'un chèque de caution de 250 € émis à la dite date. Ce dernier sera débité en cas de retrait moins de 8 jours avant le début de chaque phase de la compétition, en cas de 2 forfaits constatés ou annoncés moins de 48 heures avant les journées de championnat.

Une exonération du débit de cette caution sera faite aux clubs au cas de concordance de dates avec la phase finale du championnat de France à XV, de la phase finale du championnat Grand Ouest ou de la phase finale du trophée Société Générale de rugby à 7.

Article n° 2 – Déroulement du Championnat de Rugby à 7.

Une première phase comprendra les clubs ou associations du Championnat Territorial et Fédéral .

Une ou plusieurs journées se dérouleront sur un ou plusieurs plateaux sous la forme de championnat avec attribution de points (voir annexe 1). Le comité désignera les lieux des matchs et la répartition des équipes par plateaux. En tout état de cause, aucune journée de compétition ne pourra dépasser le temps maximum autorisé pour la catégorie d'âge (ndlr : 60 minutes).

La phase Finale regroupera six (6) qualifiés (équipes ayant obtenues le plus de points) sur une journée. La finale aura lieu à Vire (14)

Le règlement applicable, lors de l'ensemble des tournois, est celui de la FFR.

Chaque équipe remplira sa feuille de match et y consignera ses résultats. A la fin du tournoi les feuilles seront émargées par les différents interlocuteurs et transmises, par le responsable du tournoi au Comité de Normandie par le moyen le plus adapté (Courrier, mail, ...).

Un arbitre sera désigné par tournoi regroupant les clubs ou associations.

A la fin du Tournoi après émargement de la feuille récapitulative l'arbitre signalera, si besoin, les cartons jaunes et/ou rouges dans un rapport complémentaire.

Article n° 3 – Phase de brassage –

Les clubs ou associations seront regroupés pour disputer un tournoi de rugby à 7 . Le nombre de poules sera en fonction du nombre de clubs engagés. Toutefois le nombre d'engagés par poule ne pourra pas être supérieur à 4.

Les poules seront réalisées par tirage au sort. Les tournois se dérouleront

le 09/10/2013 et 23 10 2013 (Dates des sélections Taddei) et au printemps selon les dates laissées disponible par les championnats Grand Ouest

sur le terrain du club ou de l'association la plus centrale. Chaque club ou association connaîtra son rang de désignation au moins 8 jours avant la compétition. Il pourra se référer à l'annexe 2 pour connaître l'ordre de ses matchs.

Le club hôte de la compétition aura à charge les frais de restauration. Les frais d'arbitrage seront pris en charge par le comité. Une communication avec le DTA sera organisée pour privilégier la proximité géographique pour le choix des arbitres.

Un des dirigeants de ce club ou association sera désigné responsable du tournoi et sera l'officiel du Comité pour la conservation et la transmission des résultats.

Les clubs ou associations disputeront une compétition type championnat (chaque équipe se rencontre). A l'issue des tournois (ou journées) les six (6) équipes ayant obtenus le plus de points seront qualifiés pour la phase finale. En cas d'égalité de points, l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

La phase finale pour la saison 2013-2014 sera organisée par le RCB Virois le 07 juin 2014. Ce club s'est porté candidat et a été désigné par le comité directeur le 16 septembre 2013.

La désignation pour les années suivantes se fera sur candidature au Comité Territorial par un courrier signifiant la volonté d'accueillir cette compétition. Le site sera désigné par le Comité Directeur par vote.

Article n° 4 – La Finale.

Un des dirigeants du club ou association hôte de la finale sera désigné responsable du tournoi et sera l'officiel du Comité pour la conservation et la transmission des résultats.

Sur une journée les clubs ou associations seront regroupés en deux (2) poules de trois (3) clubs et disputeront une compétition type championnat (chaque équipe se rencontre).

A l'issue de ces deux (2) poules un classement de chaque poule sera établi. En cas d'égalité de points, l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

Les finales seront alors organisées de la manière suivante :

- Match de classement pour la 6^{ème} et 5^{ème} place.
 - Les deux clubs ou associations classés 3^{ème} de chaque poule
- Match de classement pour la 4^{ème} et 3^{ème} place.
 - Les deux clubs ou associations classés 2^{ème} de chaque poule
- Finale pour l'obtention du titre de Champion Territorial de Rugby de Normandie de Rugby à 7.
 - Les deux clubs ou associations classés 1^{er} de chaque poule.

Est déclaré Champion Territorial de Normandie de RUGBY à 7 le vainqueur de cette finale.

Article n° 5 – Journée qualificative trophée Société Générale.

Cette journée est indépendante du championnat territorial. Toutefois l'organisation de la qualification confiée par la FFR au comité territorial justifie sa présence dans ce texte.

Le trophée Société Générale est ouvert aux équipes composées de joueurs nés uniquement en 1996 et en 1997. Aucune dérogation (individuelle ou collective) au titre de l'âge ne sera admise.

L'engagement des clubs dans cette journée qualificative n'est pas lié avec le championnant territorial de rugby à 7.

Il ne sera pas demandé de chèque de caution aux clubs ou associations toutefois l'inscription devra être enregistrée au comité au plus tard quinze (15) jours avant la date du tournoi qualificatif.

Les six (6) premiers clubs ou associations enregistrés par le comité seront regroupés pour disputer un tournoi de rugby à 7. Un accusé de réception certifiera l'inscription.

Le tournoi se déroulera le 25/01/2013 sur le terrain du club ou de l'association la plus centrale. Chaque club ou association connaîtra son rang de désignation au moins 8 jours avant la compétition. Il pourra se référer à l'annexe 2 pour connaître l'ordre de ses matchs.

Le club hôte de la compétition aura à charge les frais de restauration. Les frais d'arbitrage seront pris en charge par le comité. Une communication avec le DTA sera organisée pour privilégier la proximité géographique pour le choix des arbitres.

Un des dirigeants de ce club ou association sera désigné responsable du tournoi et sera l'officiel du Comité pour la conservation et la transmission des résultats.

Sur une journée, les clubs ou associations seront regroupés en deux (2) poules de trois (3) clubs et disputeront une compétition type championnat (chaque équipe se rencontre). Les poules seront réalisées par tirage au sort.

A l'issue de ces deux (2) poules, un classement de chaque poule sera établi. En cas d'égalité de points, l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

Les deux clubs ou associations classés 1^{er} de chaque poule disputeront une finale.

Est déclaré Qualifié Normand pour la finale nationale du trophée Société Générale de RUGBY à 7 le vainqueur de cette finale.

Résumé

Ce règlement définit les conditions de la tenue du Championnat Territorial de Rugby du Comité de NORMANDIE de Rugby à 7 pour la saison 2012 – 2013 et pour les deux saisons à venir. Il définit également l'organisation de la phase qualificative spécifique du trophée Société Générale.

Annexe 1 : Feuille de Match Rugby à 7.



FFR
Normandie
RUGBY

FEUILLE DE TOURNOI RUGBY A 7 (cadets U17)



Championnat Territorial ou trophée société générale

Organisateur : Comité Territorial de Normandie de Rugby

Date :

Lieu du tournoi :

Equipe :

	NOMS Joueurs	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

	Adversaire	G, N, P	Score	Points*
Match 1			/	
Match 2			/	
Match 3			/	
Match 4			/	
			Total	

- Gagné : 3 pts
- Nul : 2 pts
- Perdu : 1 pts
- En cas de match arrêté l'arbitre désignera l'équipe ou les équipes responsable(s). Cette (ces) dernière(s) marqueront 0 pts. L'équipe non responsable de l'arrêt marquera le nombre de points (3, 2 ou 1) selon le score du match au moment de l'arrêt.

Emargement de Responsable de l'Equipe :

Emargement Responsable Tournoi

Emargement Arbitre(s) du Tournoi

Annexe 2 : Organisation Type d'une journée de Brassage

Poule de 3 clubs ou associations

Début des rencontres à 15h00. Une pause de 10 minutes maximum pourra être observée entre chaque match. Les matchs se dérouleront selon l'ordre suivant :

Match N° 1	Equipe 1 - Equipe 2
Match N° 2	Equipe 1 – Equipe 3
Match N° 3	Equipe 2 – Equipe 3

Poule de 4 clubs ou associations

Début des rencontres à 14h30. Une pause de 10 minutes maximum pourra être observée entre chaque match. Les matchs se dérouleront selon l'ordre suivant :

Match N° 1	Equipe 1 - Equipe 2
Match N° 2	Equipe 3 - Equipe 4
Match N° 3	Equipe 1 – Equipe 3
Match N° 4	Equipe 2 – Equipe 4
Match N° 5	Equipe 1 – Equipe 4
Match N° 6	Equipe 2 – Equipe 3.

Annexe 3 : Classement lorsque deux ou plusieurs équipes sont à égalité à l'issue du tournoi.

Si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité, leur classement sera établi en tenant compte des facteurs ci-après, considérés dans l'ordre, l'examen de l'un d'eux n'étant à effectuer que si celui qui le précède n'a pas permis ce classement.

1- Nombre de points « terrain » (cf.annexe 1) obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité sur le tournoi.

2- Nombre de carton(s) Rouge(s) sur le tournoi.

3- Nombre de carton(s) Jaune(s) sur le tournoi.

4- Goal-average sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes concernées par le cas d'égalité.

5- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles les équipes restant concernées.

6- Goal-average sur l'ensemble des rencontres.

7- Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés dans toutes les rencontres.

8- Plus grand nombre d'essais marqués dans toutes les rencontres.
